

18DK

Société civile immobilière
au capital de 300 euros
Siège social : 3 Avenue de la Créativité
Bâtiment B - Parc des moulins IV
59650 VILLENEUVE D = 'ASCQ
804 762 946 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 28 mai,
A 10 heures,

Les associés de la Société 18DK, société civile immobilière au capital de 300 euros, divisé en 300 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Monsieur Jérôme CAILLIEZ, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Alexis CALLENS, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété
- Monsieur Guillaume WATRELOT, titulaire de 100 parts sociales en pleine propriété

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Jérôme CAILLIEZ**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,

Paraphe
AC

DS
GW

DS
CJ

- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social du 3 Avenue de la Créativité Bâtiment B - Parc des moulins IV, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ au 2 Avenue des Villas, 59491 VILLENEUVE D'ASCQ, et ce **à compter de ce jour**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

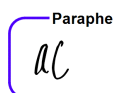
ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé :

**2 Avenue des Villas
59491 VILLENEUVE D'ASCQ"**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Paraphe


DS


DS


TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

Monsieur Jérôme CAILLIEZ Gérant Associé	DocuSigned by: Cailliez Jerome 38E3C6264E74492...
Monsieur Guillaume WATRELOT Gérant Associé	DocuSigned by: WATRELOT GUILLAUME 1C8A6AD659D2473...
Monsieur Alexis CALLENS Gérant Associé	Signé par : Alexis CALLENS 2D71FDB203ED49C...